

De Bouche *À* Oreille

Actus & informations municipales de Saint-Marcel ~ Eure

Juin 2021 N°242



Retour sur :
un an de mandature

Construisons ensemble notre ville

Agenda

Rencontrez votre maire

Samedi 26 juin de 9h à 12h

Mairie

Permanence sans rendez-vous

Du lundi au vendredi

Dépistage COVID gratuit

Sans RDV, sans ordonnance, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h, salle Michel Marigny

Tous les mardis du mois

Distribution de paniers de légumes bio

par l'AMAPopote de 17h30 à 18h30, Place des Anciens Combattants

25 juin

Conseil municipal

Séance publique, salle du Violet, à 19h30

D 28 juin au 3 juillet

Rendez-vous de la retraite

Faites le point sur votre situation personnelle avec un conseiller retraite. Ouverture de la prise de rendez-vous le 7 juin sur <https://rdv-retraite.fr/>

Les rendez-vous de la médiathèque

5 juin

Atelier créatif

Activités manuelles par Virginie Bastide de 5 à 7 ans, à 14h

9 juin

Atelier pleine conscience

Animé par Sonia Laplace (parents/enfants à partir de 8 ans), à 11h

12 juin

Autour des déchets

Découverte des sentes et chasse aux détritrus, à 14h

19 juin

Atelier d'écriture

Par Esther Bastendorff, à 10h

26 juin

Randonnée

Randonnée jusqu'à la Manufacture des Capucins : journée d'animations «Renouer avec la nature», à 10h

Comité travaux d'aiguilles

à 10h

Pour nos jeunes

Jusqu'au 11 juillet

Inscriptions transport scolaire

Inscrivez votre enfant directement via le site internet de l'agglo www.sna27.fr Ou par courrier : formulaire d'inscription téléchargeable sur sna27.fr ou sur demande : mobilites@sna27.fr. N'oubliez pas de joindre votre règlement.

Juillet

Camps de vacances OxyJeunes

Camp en totale itinérance en canoë/ kayak sur l'Eure du 7 au 10 juillet, 84€

Camp sportif Glisse en Bretagne à Gâvres du 13 au 19 juillet, 147€

Camp sportif en Savoie à St Jean de Chevelu du 21 au 27 juillet, 147€

ATTENTION les inscriptions se terminent mi-juin, nombre de places limité.

Pour plus d'infos, contactez l'équipe au 06.77.13.66.61 ou oxy-jeunes@sna27.fr

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES LES 20 ET 27 JUIN

De Bouche à Oreille, Mensuel Municipal de la Ville de Saint-Marcel

Directeur de la publication : Hervé PODRAZA

Rédaction, mise en page, photos et corrections : Mairie de St-Marcel, Hedvig Gervais, Jean-Gabriel Hernando, Nadège Bourdon, Isabelle Aubry, Florence Figueredo, Clémence Laplanche, Marine Vincent, Benjamin Legeard

Images freepik

Impression : Imprimerie Cortet. Tirage : 2.800 exemplaires, papier recyclé

De Bouche à Oreille est distribué gratuitement tous les mois dans tous les foyers de la Ville par les conseillers municipaux et les bénévoles de la commune.

Si vous ne recevez pas la publication, merci d'en informer le service communication de la mairie au 02.32.64.32.50 ou mairie@marcel27.fr

Dépôt légal à parution

Reproduction interdite sauf accord de la mairie



Mairie de Saint-Marcel (27950) - 55 route de Chambray



02.32.64.32.50



Encore plus d'infos sur www.saint-marcel27.fr



Pour contacter la rédaction : communication@marcel27.fr



mairie@marcel27.fr



Ville de Saint Marcel 27

3 questions à



Hervé PODRAZA
Maire

Sommaire

- 4 Grand angle :
Un an de mandature
- 6 Vivre à Saint-Marcel
- 11 Zoom sur mes assos
- 12 Retour sur pellicules
- 14 Tribunes
- 15 Vos attentes sont
nos engagements

Après un an de mandature, la fonction de maire est-elle conforme à ce que vous pensiez ?

Difficile de répondre réellement par l'affirmative. Le contexte n'y a pas aidé. Une chose est certaine, c'est une fonction passionnante et riche. Pas une journée ne se ressemble, et même si j'aime planifier les choses, il faut avouer qu'on ne sait jamais à quoi s'attendre le matin. 80 % des sujets relèvent de problèmes. Tenter d'y répondre, de les résoudre, en s'appuyant sur mes collègues élus, sur les agents, est formateur. La fonction a ce paradoxe de combiner la réalité du moment et de se projeter sur la vision qu'on souhaite impulser pour la commune.

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ?

Deux aléas majeurs complexifient le travail. La crise sanitaire que chacun d'entre nous vit depuis plus d'un an ne simplifie pas la mise en place des actions prévues. Il faut réapprendre à s'organiser en prenant en compte ces contraintes. De plus, l'arrêt de notre directeur général des services, véritable pivot de l'organisation de la mairie, nous a obligé à prendre le relais et à apprendre sur le tas. Cette situation chronophage a freiné certains projets. À tout cela, et ce n'est pas anecdotique, certains mettent un aspect très politique dans la gestion de notre commune, qui pourrait bien s'en passer. Nous restons et souhaitons rester une petite commune *Rurbaine*. À la faveur de la discussion, certains préfèrent la polémique qui ne favorise pas le dialogue constructif.

Quels sont les projets pour 2021/2022 ?

Nous avons un gros chantier de rénovation de notre complexe sportif, en y intégrant la production d'énergie renouvelable par l'installation de panneaux solaires afin de baisser la consommation énergétique. Les services ont fait un travail extraordinaire sur ce projet.

Attirer des médecins sur la commune reste pour nous prioritaire. Même si aujourd'hui, nous avons trouvé des substituts, deux outils sont nécessaires à cela. Il faut une véritable coalition des professionnels de santé autour d'un projet de santé. Ceci permettra de légitimer notre travail auprès de l'Agence Régionale de Santé, et créera une émulation de nos professionnels. Ils sont, à la date, tous partie prenante. De plus, la création d'un pôle pluridisciplinaire permet d'attirer de jeunes diplômés.

Enfin, nous souhaitons que les habitants se réapproprient la commune. Cela passe par l'entretien et l'identification des sentes rurales, la création et la valorisation des sentes urbaines et la création de points de pause et de découverte. L'objectif est de redécouvrir et de profiter de notre belle commune tout en favorisant les déplacements doux.

NUMÉROS D'URGENCE

Service eaux/Assainissement :
0.800.877.915
Maire-Adjoint de permanence :
06.83.82.10.03
Police Municipale :
06.83.82.10.06
Ordures ménagères (n° vert) :
0800.508.104



Cette première année de mandature s'est déroulée dans un contexte exceptionnel, pandémie oblige. Cela n'a pas empêché la réalisation de nombreux projets. Chacun d'entre nous, avec le soutien des services municipaux, a indiscutablement eu à cœur d'affronter toutes les difficultés et rechercher des solutions justes et adaptées ; défendant systématiquement l'intérêt général et répondant aux engagements pris devant vous en 2020.

Voici une liste, non exhaustive, de nos principales réalisations par grandes thématiques :

Point d'étape mai 2020 - mai 2021

Habiter à Saint-Marcel

Cadre de vie :

Valorisation des sentes et création de deux circuits de randonnées pour découvrir ou redécouvrir St Marcel.

Edition de deux brochures pour accompagner le cheminement sur les sentes.

Installation de mobilier urbain pour améliorer le cadre de vie (poubelles, bancs, distributeurs de sacs à déjections canines...).

Urbanisme :

Création d'un nouveau lotissement rue du Virolet, desservi par une nouvelle voie : « rue Marie de Lampérière », un personnage historique local.

Campagne de réfection et de sécurisation de certaines voiries communales.

Création de passages pour piétons pour personnes à mobilité réduite.

Déploiement de la fibre optique : ouverture à la commercialisation des premiers secteurs.

Communication :

Modernisation du magazine Bouche-A-Oreille avec maintien de sa publication mensuelle.

Sondage des St Marcellois sur les attentes en termes de communication.

Travail en cours sur le site internet pour une meilleure ergonomie, faciliter l'accès aux informations et démarches en ligne.



Démocratie à Saint-Marcel

Commissions de travail :

Création de quatre commissions de travail incluant l'ensemble des représentations politiques : Commission finances, économie et affaires générales ; Commission urbanisme, grands projets, développement durable et sécurité ; Commission scolaire, enfance et jeunesse ; Commission vie associative et cadre de vie.

Un lien direct et facile entre les élus et les habitants :

Tenue de permanences de quartier organisées par les élus. Organisation de rendez-vous avec le maire en face à face.

Nomination de référents de quartier, contacts directs des habitants.

Présentation de la cérémonie des vœux en format vidéo pour toucher le plus grand nombre malgré les restrictions sanitaires en vigueur.

Grandir à Saint-Marcel : l'école et les enfants une priorité !

Rénovation et modernisation des écoles :

Réfection de la cour Jules Ferry 1 (installation de nouveaux jeux).

Acquisition et installation de tableaux numériques interactifs pour les classes.

Soutien aux animations et projets pédagogiques :

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, organisation d'ateliers pour les écoliers pour une sensibilisation à l'architecture au travers des différentes charpentes des bâtiments de la ville.

Opérations de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire à la cantine scolaire en changeant les habitudes.

Sensibilisation au développement durable, par le biais d'un concours de dessins et l'accompagnement de collégiens dans la réalisation d'affiches pour la commune.

Attribution de subventions pour l'organisation, d'une classe cinéma et spectacle pour les élèves de CM2 (suite à l'impossibilité d'organiser la classe de plein air en cette fin d'année scolaire en raison de la pandémie due à la COVID 19) et de séances de « Méditation de pleine conscience » pour l'école élémentaire.

Convention pour la création de deux classes à option « éducation physique et sportive »

Maintien de la remise des prix aux élèves du primaire (livres et dictionnaires distribués).



Bien vieillir à Saint-Marcel

Lien soutenu avec nos aînés :

Soutien renforcé au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dans ses actions à destination des publics fragiles et plus particulièrement nos aînés : distribution de 605 colis, soutien pendant cette crise sanitaire (portage de courses, aide administrative, opérations de vaccination) et soutien dans la reprise des activités à la Pommeraiie dans le respect des gestes barrières.

Distribution de bons d'achat dans des restaurants locaux à la suite de l'annulation du repas des aînés.

Des aménagements adaptés :

Installation de nouveaux agrès sportifs à la Pommeraiie pour réaliser des exercices physiques visant à maintenir ou améliorer l'équilibre et la motricité en douceur.

S'épanouir à Saint-Marcel

Aménagements :

Installation de nouveaux agrès sportifs à la Coulée Verte.

Mise en place de tables de pique-nique.

Animations :

Malgré la crise sanitaire et ses incertitudes, la ville a pu organiser certaines des manifestations initialement programmées : pique-nique géant, soirée, Cinéma en plein air, feu d'artifice, Journées Européennes du Patrimoine (avec la visite guidée de notre église et l'édition d'un livret explicatif).

Noël solidaire pour les familles du Panier Solidaire Marcellois : une générosité sans faille de nos habitants.

D'autres manifestations ont dû être annulées (animations autour du Téléthon compensée par la mise en place d'une cagnotte en ligne avec 2 787,12€ récoltés), concours des maisons fleuries, remplacé par arbres décoratifs en différents lieux de la ville afin que chaque quartier puisse les décorer.

Esprit de fête : Plus de décorations de Noël pour notre ville.

Soutien aux acteurs associatifs :

Augmentation du montant forfaitaire du Pass'Jeune pour l'année scolaire pour faciliter l'accès à une pratique sportive ou culturelle et inciter les jeunes à s'inscrire auprès des associations locales : 244 Pass attribués pour un montant de 9.6 K€.

Soutien conforté aux associations : 68 K€ de subventions.

Aide apportée par la commune lors de la reprise en mode dégradée des activités dans l'organisation des plannings de reprise des cours en extérieur.

Mieux vivre à Saint-Marcel

Sécurité sanitaire des Saint-Marcellois :

Distribution de masques réutilisables et lavables aux habitants.

Mise en place du soutien aux commerces locaux.

Mise en place et coordination de la réserve civique pour assurer un soutien aux plus fragilisés

Installation du centre de dépistage COVID à la salle Michel Marigny (en partenariat avec l'ARS et le laboratoire Bio Eure Seine).

Maintien des services publics avec application des protocoles sanitaires pour assurer la sécurité des salariés et du public

Hommage le 14 juillet 2020, au corps médical pour leur travail acharné face à la pandémie.

Sécurité sanitaire des élèves :

Mise en place et ajustement régulier des protocoles sanitaires.

Organisation des dépistages par des tests salivaires.

Fiscalité, Finances :

Budget 2021 contrôlé, sans augmentation des impôts locaux.

Démarche systématique de recherche de subventions pour le financement des projets.

Pas d'augmentation tarifaire pour les prestations de la cantine centrale (restaurants scolaires, Pommériaie), ni pour l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Volonté d'optimiser la gestion de l'important patrimoine immobilier de la commune.

Santé : un engagement fort pour améliorer l'offre de santé en attirant de nouveaux professionnels de santé et en facilitant leur installation.

Concertations avec les acteurs locaux de la santé.
Etude sur l'opportunité de mise en place d'une maison de santé.

Réfection d'un local communal pour avoir une solution d'accueil rapide d'un professionnel de la santé.

Recherche active de nouveaux médecins : nouveaux créneaux de consultations auprès de deux nouveaux médecins.

Installation d'une pédagogue inclusive.

Ouverture de deux cabines de téléconsultation dans les deux Pharmacies de Saint-Marcel.

Cadre de vie, Espace vert

Ouverture des vergers de la Quesvrue aux habitants, avec en cours d'étude un projet pour faciliter l'accessibilité et l'aménagement du site.

La Ville conserve sa troisième fleur.

Remplacement des arbres morts et préservation des orchidées sauvages dans nos espaces verts.

Organisation d'échanges avec les acteurs locaux, en particulier avec l'association Cap Au Vert, jeune association de notre ville, permettent une vision différente du fleurissement.

Lutte contre les dépôts sauvages : concertation avec l'Unité Territoriale Est du Département, le Setom, la SNA et le maire de la Chapelle-Longueville pour définir un plan d'action coordonné.

Opération de collecte des vieux sapins, pour limiter les dépôts sauvages et limiter les trajets pour la dépose en déchetterie : 320 sapins récoltés.

Sécurité et tranquillité :

Implantation de 19 caméras de vidéoprotection de l'espace public reliées au centre de surveillance.

Installation de cinq mâts autonomes permettant un éclairage toute la nuit sur des passages piétons stratégiques.



Un an de mandature

Point d'étape mai 2020 - mai 2021

Vivre à Saint-Marcel

Chemins ruraux et sentes : un patrimoine à valoriser et protéger

Saint-Marcel dispose, avec ses soixante-dix sentes et ses chemins ruraux, de plus de 16 km d'un patrimoine particulièrement riche. Ces chemins sont variés, ils pénètrent les sous-bois ou longent les coteaux, les vergers, les près, les ruisseaux ou les quartiers urbanisés. Ils sont parfois entourés de talus ou fossés, avec des dénivellations différentes et leur sol est caillouteux, enherbés ou terreux. Ils sillonnent l'ensemble du territoire de la commune du bord de Seine au plateau de Madrie.



La municipalité souhaite **valoriser, dynamiser et mieux préserver ce vaste réseau** de sentes et de chemins ruraux. Les objectifs sont multiples :

- Partager avec le plus grand nombre, ces lieux de promenades, de découvertes et de connaissances ;
- Augmenter la fréquentation de ces chemins en attirant des publics variés pour des pratiques sportives, de loisir et pour de véritables déplacements urbains ;
- Améliorer notre cadre et qualité de vie à Saint-Marcel de façon durable en proposant des lieux de promenades et de déplacements agréables, sécurisés, préservés et aménagés (avec du mobilier adapté et de l'information directionnelle, sur la biodiversité et d'interprétation patrimoniale pour profiter des paysages et découvrir le patrimoine culturel et naturel du territoire communal) ;
- Valoriser l'identité de Saint-Marcel « entre ville et campagne » !

Les axes de travail

- Un **recensement** des chemins sillonnant notre commune pour les connaître, les qualifier et ainsi pouvoir en assurer la promotion et la valorisation auprès des habitants. Ce recensement des chemins est la base pour le développement d'autres projets ;
- La **création de deux circuits de randonnées** empruntant des voies appartenant au domaine public ou privé de la commune et un chemin privé conventionné. Ces deux circuits, des Morvents et des Sources, disposent d'une brochure disponible en mairie et téléchargeable sur le site internet. Ils offrent aux Saint-Marcellois le plaisir d'une marche guidée à la découverte du patrimoine local. Ces circuits vont être prochainement re-balisés dans les règles de l'art en respectant la charte de la fédération de randonnée pour en faciliter le cheminement.



Aperçu du maillage des sentes et chemins

Vivre à Saint-Marcel

Même si la commune ne dispose pas de comptages exhaustifs, il est indéniable qu'il y a eu un véritable intérêt pour ces nouveaux circuits de randonnées qui intéressent un grand nombre de personnes.

Aussi, **deux nouveaux circuits** compléteront ce maillage cet été pour améliorer la couverture de la commune et permettre aux habitants de découvrir des nouveaux points d'intérêts.

L'un de ces nouveaux circuits sera le résultat d'un **travail mené conjointement avec l'Office de Tourisme de SNA et la ville de Vernon**. Un panneau de départ de randonnée sera installé en juillet Place des Anciens Combattants.

De **nouveaux panneaux en bois** avec le nom des chemins remplaceront, au fil de l'eau, ceux déjà installés provisoirement pour faciliter la localisation des chemins et l'appropriation des circuits par les usagers.



Pour **assurer la pérennité et la préservation des itinéraires**, la commune sollicitera prochainement l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) des chemins empruntés. Une telle inscription permet de garantir une protection légale des chemins, la continuité des itinéraires ainsi que la conservation des chemins ruraux.

Le maire, après délibération du conseil municipal, s'engage à :

- **ne pas aliéner** les chemins ruraux ;
- **préserver** leur accessibilité ;
- garantir leur **balisage** et entretien ;
- prévoir des **itinéraires de substitution en cas de modification ou de suppression des chemins** dans le cadre d'opérations foncières. Le tracé et le nom des chemins constituent une grande partie du patrimoine foncier et historique de la commune. Il est nécessaire de le conserver.

Cette volonté de préservation est complétée par une **sensibilisation au travers de communications régulières vers les Saint-Marcellois pour les inciter au respect de la nature et de l'environnement**.

Un programme d'animation des sentes (randonnées, sorties à thèmes...) avait été planifié dès l'automne dernier ; il a malheureusement dû être annulé en raison de la situation sanitaire.

Dans nos archives...

17 juin 1794

Obligation est faite aux propriétaires et fermiers, qui ont des haies le long des chemins, d'élaguer ou de faire élaguer lesdites haies ou arbres tendant sur les chemins, qui pourraient nuire tant aux voitures, charrois et autres. Il est aussi enjoint à tous les citoyens de remplir tous les trous qui sont dangereux dans les chemins...

3 juin 1836

Le conseil municipal classe comme chemin de grande communication le chemin partant de la Croix-Saint-Leufroy passant par Ecardenville, Chambray, Sainte-Colombe, Réanville, la Chapelle-Genévray, Saint-Marcel se rendant à la ville de Vernon en raison de sa grande utilité pour la commune de Saint-Marcel. Ce chemin passe alors près de l'église par la rue de Virolet, traversant la plaine de Saint-Marcel à Vernon.

30 octobre 1836

Le conseil municipal expose la nécessité de pourvoir à la réparation et à l'entretien des chemins vicinaux.

Evolution des noms des chemins

- Rue de Saint-Marcel à Bizy a été renommée **Sente Rurale N° 36 de Bonvallet**
- Chemin de la Heunière à Vernon a été renommé **Chemin rural N° 18**

Chemins ruraux, sentes, voies communales : de quoi parle-t-on ? ...

Chemin : les chemins sont prévus pour la circulation de véhicules ou d'engins d'exploitation. Ils ne sont pas forcément carrossables pour tous les véhicules et par tout temps.

Sentier : un sentier est une voie de communication étroite, moins large qu'un chemin, inaccessible aux véhicules.

Sente : une sente est un petit sentier.

Les chemins ont été les premiers réseaux de communication de l'espace rural (historiquement créé par l'activité humaine dans des domaines privés pour les activités rurales, commerces, etc.).

Sous le régime de Charles X, roi de France de 1824 à 1830, et la monarchie de Juillet (1830-1848), un plan de désenclavant des campagnes françaises est lancé.

La loi du 21 mai 1836 permet alors l'indemnisation des propriétaires en cas de création ou d'élargissement de chemins d'usage. Sont alors distingués **les chemins vicinaux de grande communication** (reliant plusieurs communes) et **les chemins vicinaux ordinaires** de moindre importance pour faciliter la circulation locale et l'accès des riverains à leurs propriétés.

Ces chemins vicinaux deviennent propriété des communes qui doivent procéder, à leur charge, à leur réparation et à leur entretien.

A cette époque, **l'inventaire des chemins est réalisé et repris dans les cadastres communaux**. On retrouve d'ailleurs encore en partie aujourd'hui sur le cadastre le maillage de chemins et de sentes qui reflète la structure sociale de l'époque (quand il n'y a pas eu de remembrement).

Le **20 août 1881**, une nouvelle loi instaure un statut juridique pour **les chemins ruraux** ; ils se définissent alors comme des chemins appartenant au **domaine privé de la commune**, ouverts à la circulation publique...

C'est en 1959 que la distinction est faite entre les chemins ruraux, les sentes rurales et les **voies communales**. Les premiers relèvent du domaine privé communal (sans obligation d'entretien mais avec un devoir de conservation), et sont destinés à une circulation d'intérêt local. Les voies communales quant à elles relèvent du **domaine public communal** (avec obligation d'entretien) et sont destinées à une circulation d'intérêt général.

Des randonnées contées seront organisées en juillet et en août.

Le souhait de la municipalité est de travailler en partenariat avec les acteurs locaux. L'animation de nos sentes, l'élaboration de projets à vocation pédagogiques (ex : importance de ces espaces naturels pour la protection des espèces animales et végétales, évolution des paysages, etc.) ou sur la réflexion concernant le plan de mobilité douce qui s'appuiera naturellement sur le réseau de chemins existants seront autant d'opportunités d'un travail collaboratif.



En résumé, les chemins ruraux et sentes ont pour fonctions principales :

- > la desserte d'activités d'intérêt agricole ;
- > de servir d'itinéraires de promenades et de déplacements ;
- > de participer à la sauvegarde de la biodiversité et à la qualité de notre cadre de vie.

Ils appartiennent au domaine privé de la commune et sont administrés par le maire et le conseil municipal chargés de la police générale et de la conservation (en assurant la commodité et la sûreté du passage).

Même si la commune n'a pas d'obligation de dépense d'entretien, **Saint-Marcel affiche une forte volonté de conservation et de sécurisation de ses chemins ruraux**.

Ceci se traduit par un véritable plan d'entretien géré par la régie municipale ou sous-traité auprès de l'ESAT des Andelys, ou de la société Adeline.

Plusieurs passages de tonte, d'entretien des talus et des bas-côtés sont planifiés dans l'année sur une grande partie des sentes (soit env 8 hectares). Ils sont complétés par des opérations de taille de haies et d'arbustes (env 600 m²/an), du broyage et des interventions de déblaiement des obstacles qui obstruent régulièrement les chemins.

Il est aussi important de rappeler que **les riverains doivent sauvegarder la sûreté et la commodité du passage en coupant les branches qui avancent sur l'emprise des chemins**.



Un conseil dédié à la mémoire de M. Roland THULLIER, portedrapeau de notre commune.

Saviez-vous ? Tous les supports nécessaires au bon déroulement du conseil sont désormais dématérialisés. Les documents sont accessibles au moyen de tablettes, ce qui limite les frais d'impression.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif « Volontariat Territorial en Administration »

Il s'agit de recruter un jeune diplômé pour une mission de 12 à 18 mois visant à étudier les pistes d'économie et la hiérarchisation des travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle pour le patrimoine immobilier de la commune. A l'issue de cette mission, un débouché sur un poste pérenne pourra être envisagé en raison de départs à la retraite prévus pour 2022.

A noter : l'Etat participe à hauteur de 15 000 € par an pour ce type de recrutement.

La compétence Plan Local Urbanisme ne sera pas transmise à SNA

Il apparaît, en effet, prématuré de transférer la compétence Plan Local Urbanisme (PLU) à un échelon intercommunal (PLUi), l'élaboration de ce PLUi nécessitant un travail préparatoire pour définir une vision commune.

Des actions en faveur de nos enfants

Création d'une « classe cinéma et spectacle » :

Le contexte sanitaire ne permettant pas d'organiser la traditionnelle « classe de mer » pour les élèves de CM2, une « classe cinéma et spectacle » est programmée du 7 au 11 juin. Des techniciens professionnels se rendront à l'école pour que les élèves réalisent, eux-mêmes, un film inoubliable. Ils seront ainsi acteurs, apprentis, techniciens et co-auteurs. Le budget ne dépassant pas celui prévu pour le projet initial, la commune subventionnera la dépense.

Séances de « Méditation de pleine conscience » à l'école élémentaire :

Suite à l'approbation du projet de « classes à option EPS », dans le but de proposer des initiations à divers sports, un budget de 3 600 € avait été réservé. Or, la plupart des associations pro-



Naissances

Toutes nos félicitations aux parents de :
Roze DUVAL, Madyson GERARD, Louisa GALLET



Décès

Toutes nos condoléances aux familles de :
Mireille VISSER, Nicole BUCH, Daniel THUNE,
René CHEVALIER, Danièle BERTRAND,
Jean-Paul PETAT



Mariage

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés :
Mélissa MARTIN et Kévin RUELLE

pose d'intervenir gracieusement. Par conséquent, une partie du budget sera utilisée pour l'intervention d'une praticienne de « méditation de pleine conscience » au sein de l'école élémentaire. Celle-ci animera des ateliers visant à apprendre aux enfants à s'apaiser eux-mêmes et à devenir plus heureux et épanouis.

Renouvellement du Pass'Jeune pour l'année scolaire 2021/2022

Le conseil municipal reconduit le Pass'Jeune à hauteur de 40 € pour soutenir les familles dont la situation financière a pu être impactée par la crise sanitaire et les inciter à inscrire leurs enfants auprès des associations locales.

Le retrait du Pass'Jeune pourra se faire du lundi 14 juin au vendredi 5 novembre au Service des sports et associations, espace Saint-Exupéry (02.32.54.90.88), uniquement sur rendez-vous (fixé préalablement par téléphone). Lors de la prise de rendez-vous, la démarche vous sera expliquée en fonction de votre situation (renouvellement, 1^{ère} demande, changement de situation...).

Natation : La ligne d'eau a repris ses activités

Les nageurs de LLO ont dû prendre leur mal en patience car c'est seulement le 19 mai que les jeunes nageurs ont pu reprendre les entraînements après une très courte reprise en janvier. Année sans compétition, mais n'en doutons pas, la motivation est restée intacte. Les plus courageux ont suivi les programmes de préparation physique (PPG) envoyés chaque semaine par leur entraîneur, Ludovic.

Les adultes séniors et Maîtres, quant à eux, doivent attendre le 9 juin pour retrouver le plaisir de nager.

Malgré deux dernières saisons bien compliquées, il faut cependant déjà penser à prochaine. Pour que La Ligne d'Eau continue à proposer de la natation loisir et compétition, ainsi que des animations dans un esprit associatif à ses 300 adhérents, nous vous attendons nombreux à notre Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 26 juin.



Claire Gaudin, jeune adhérente SMK et porte-drapeau à Saint-Marcel

C'est une petite fille de 10 ans, timide et effacée qui est venue s'inscrire au karaté en 2016.

Aujourd'hui, Claire, qui pratique maintenant le self défense, a gagné en confiance et c'est avec fierté qu'elle était le Porte-Drapeau de la commune de Saint Marcel, pour la 2^{ème} fois cette année, lors de la commémoration du 8 mai 1945. Un bel exemple de civisme cher à SMK !!! Fier d'avoir pu participer à cet épanouissement person-

Saïd : super !! Et comment t'est venue l'idée de devenir Porte-Drapeau ?

Claire : J'ai vu un post sur Facebook, de l'Association du Souvenir Français, comme quoi ils recherchaient des jeunes de 15/16 ans pour tenir ce rôle. J'en ai parlé avec ma mère, et comme mon grand-père, Gilbert Gaudin a eu l'honneur de tenir ce rôle pendant 32 ans (sur Bois Jérôme St Ouen et Vernon notamment), je me suis dit que ça serait bien de prendre le relai !! De plus, mes frères et sœurs ont déjà aussi été Porte-Drapeaux avec mon Papy (pendant 2 ans) et ils ont même vendu des bleuets !!!

Saïd : Est-ce que le fait d'être Porte-Drapeau t'a encore donné plus confiance en toi ?

Claire : Oui c'est sûr !! J'étais vraiment stressée la première fois !!! J'avais peur de me tromper, mais maintenant, j'ai vraiment confiance en moi. En plus, ce rôle me tenait vraiment à cœur vis-à-vis de mon Papy. C'est un bel hommage que je lui rends et c'est un honneur pour mon pays.

Saïd : Est-ce que tu en as parlé à tes amis au collège ?

Claire : Seulement à une amie. Elle est fière de moi et m'a même dit « Tu es une star maintenant » !!!

Saint Marcel Karaté, qui travaille actuellement beaucoup avec les établissements scolaires en faveur du civisme et du vivre ensemble est très fier de sa jeune adhérente et des valeurs qu'elle fait passer à travers cette action.

SMK lance ses inscriptions à partir du 25 mai

Tarifs à partir de 120 €/année : Baby Karaté, Karaté Adulte/Ado, QiGong, Krav Maga & Self Défense, Body Karaté, karaté Énergie Santé, HandiKaraté
Pour toutes informations : smk27950@gmail.com
06 95 98 99 23 <http://smk27950.sportsregions.fr/>



nel, Saint Marcel Karaté est venu à la rencontre de sa jeune adhérente et c'est avec Saïd Barka, Président de l'Association, que Claire a pu échanger sur ses impressions :

Saïd : Bonjour Claire, tu fais du karaté depuis quelques années maintenant, peux-tu me dire ce que ça t'a apporté ?

Claire : j'ai commencé le karaté parce que je voulais apprendre à me défendre. Aujourd'hui, je me rends compte que cela m'a apporté beaucoup de confiance en moi. Je suis vraiment plus sûre de moi aujourd'hui, notamment au collège.

+ d'infos

Service sports et associations

Espace Saint-Exupéry

02.32.54.90.88

associations@marcel27.fr

Zoom sur mes assos !

Retour sur ...

Résidence La Pommeraie : entre deux averses !!



C'est dans le calme et la bonne humeur que les résidents de la Pommeraie ont pu inaugurer les agrès. Les explications leur ont été fournies afin de leur permettre d'utiliser au mieux et en sécurité chaque agrès.

En attendant une nouvelle animation, les résidents peuvent venir s'entraîner toutes les après-midis.

A vos marques, prêts partez.....

Si vous n'avez plus de médecin traitant et afin de continuer à être pris en charge par la CPAM

Vous devez soit via amelie.fr soit par courrier, indiquer qu'en l'absence de médecin (suite au départ en retraite de celui-ci ou si vous-même avez déménagé) vous êtes adressé à au moins deux médecins généralistes pour trouver un médecin traitant (préciser les nom, prénom et lieu d'installation des médecins) et que vous n'avez reçu aucune réponse favorable à votre demande.

La CPAM interviendra ensuite sur votre dossier afin que vous ne soyez pas pénalisé sur les remboursements.

Lundi romain au collège

Le collège Léonard de Vinci organisait le 17 mai dernier une immersion dans la Rome Antique pour tous les élèves de 6^{ème} et les latinistes, sous l'orchestration de Mme ROLLAND proviseure, Mme GUILLOT professeur de français et latin, assistées d'une équipe d'enseignants du collège.

Tout au long de la journée, les enfants ont pu participer à des ateliers animés par la société ACTA. Ils ont ainsi pu découvrir le rôle des légionnaires, la fabrication de lampes à huile, l'écriture sur plaquettes d'argile...Ce lundi Romain s'est terminé par une explication de la vie des gladiateurs et un spectacle de combats dans une ambiance attentive et bienveillante, malgré une météo bien maussade.



Bravo à nos créateurs en herbe

A VOIR ABSOLUMENT dans la vitrine du bureau des affaires scolaires à l'Espace Saint-Exupéry Suite à la journée du Patrimoine et après la visite du Centre Culturel de Saint-Marcel, commentée par l'architecte Cyril COQUENTIN et un travail préparatoire réalisé en classe sur tablette avec madame Guillerme, enseignante de grande section, les élèves aidés par leurs familles, ont construit une maison. N'hésitez pas à venir admirer ces magnifiques ouvrages colorés et très variés.



A la maternelle, on crée un jardinet

Anne-Laure LERAY (Atsem à l'école Montessori) anime un atelier de jardinage sur le temps de récréation, avec les enfants de la classe de Mme DELAPORTE. Les enfants apprennent, à travailler la terre avant de semer et planter (radis, pommes de terre, fraisiers ...) mais aussi à patienter ... Les petits ont une patience limitée ; ils souhaitent voir, toucher et manger les fruits et légumes rapidement. Certains sont trop impatients pour attendre plusieurs mois pour récolter le fruit de leur travail, ils grattent la terre, tirent sur les jeunes plans ou jouent avec les étiquettes d'identification. ... Anne-Laure LERAY, patiemment, les accompagne et les guide dans les activités de découverte de la terre, des plantes, des insectes, des techniques de jardinage permettant de cultiver.



COVID : sortie progressive de crise pour Saint-Marcel

Les accueils au public de la **Mairie**, ainsi que de l'**Espace Saint Exupéry**, ont été rouverts à compter du 19 mai.

Les salles de l'**Espace Saint Exupéry** peuvent accueillir dès maintenant, tout en respectant le couvre-feu, 35% de leur jauge, à partir du 9 juin, 65% et enfin ouvrir en totalité après le 30 juin.

Les salles du **Centre Sportif Léo Lagrange** et du **COSEC** sont ouvertes. Il est actuellement à l'étude la possibilité d'assurer une ouverture en semaine, pendant les vacances scolaires d'été.

Les salles du **Violet** et **Bourvil** ne sont pas ouvertes à la réservation jusqu'au 30 juin. Cependant, en fonction de l'évolution des directives préfectorales, une ouverture anticipée pourrait être envisageable à compter du 30 juin.

Le **restaurant de la Pommeraie** ne rouvrira ses portes qu'en septembre.

• Une ferme en libre service

- Piloté par la Ferme de l'Ecoufle, en collaboration avec la municipalité et SNA, un distributeur de produits locaux et fermiers est en service depuis le 22 mai, à côté du rond-point de l'Espace Nautique. Un dispositif simple et pratique valorisant les produits frais et un circuit court.



... pellicules

La parole à...



Majorité municipale Horizon Saint-Marcel

Crise sanitaire oblige, il y a des règles à respecter :

L'état d'urgence sanitaire, les confinements, les ouvertures limitées...ont obligé nos acteurs locaux accueillant habituellement du public à s'adapter. Ils ont dû changer (à plusieurs reprises) les modalités de leur activité, prévoir et appliquer des protocoles lourds, contraignants mais essentiels pour la protection des salariés et clients. Par décrets, certains établissements ont été autorisés à pratiquer la vente à emporter, « click and collect », alors que l'accueil du public leur a été interdit. Certains établissements sur notre commune ont pu mettre en place une organisation spécifique pour permettre cette vente à emporter et avoir l'opportunité de générer un chiffre d'affaires, essentiel à la pérennité de l'établissement; le responsable de l'établissement ayant alors obligation d'appliquer les protocoles sanitaires en vigueur et de les faire respecter (port du masque obligatoire pour tous, respect des distanciations sociales, plan de circulation pour fluidifier les mouvements et éviter les croisements, s'assurer que l'attente devant l'établissement ne génère pas d'attroupement ou de gêne pour les passants...). Des sanctions s'appliquent dans le cas de non-respect de ces règles obligatoires.

Dans ce contexte et pour des raisons de sécurité sanitaires pour les St Marcellois, le maire et son équipe sont particulièrement attentifs lorsque des mesures prises sont jugées insuffisantes et pouvant favoriser des risques de contamination. Des actions graduées, dans un but de santé publique, peuvent alors être diligentées.

Hervé PODRAZA

Groupe d'opposition 100 % Saint-Marcel

À quoi joue t-on à la Mairie ?

Chères Saint-Marcelloises, chers Saint-Marcellois,

Comme vous l'avez certainement vu dans la presse et sur les réseaux sociaux, M. le Maire a porté plainte contre un commerçant de la commune.

Le motif du délit : 2 parasols sur une rambarde !

Acculé, le Maire explique qu'un salarié anonyme de la Préfecture l'a alerté et l'a contraint à déposer cette plainte. Quand bien même cette hypothèse serait vraie, où est l'écrit de la Préfecture ? N'aurait-il pas été plus raisonnable de rencontrer le gérant de cet établissement ?

Nous avons demandé, par voie officielle, des explications sur les autorisations d'occupation des sols des entreprises de la commune sur le domaine public.

À ce jour, l'absence de réponse à notre demande et les explications confuses du Maire laissent croire que le clientélisme et autres manigances politiques sont devenues monnaie courante à la Mairie. Nous avons également écrit à M. le Prefet de l'Eure Jérôme Filippini pour en savoir plus sur ces récents faits.

Rémi FERREIRA

Groupe d'opposition Saint-Marcel est à vous

Chers (ères) amis (ies),

Je voudrais d'abord m'excuser d'avoir été absent pendant un certain temps sur les réseaux sociaux ainsi que dans le BAO. Je travaille sur un projet personnel qui me prend énormément de temps, ce n'est pas une excuse en soi mais j'ai découvert que l'ensemble des mails qui me parviennent de la Mairie arrivent dans ma boîte Courrier Indésirable !

J'ai bien entendu alerté les personnes concernées sur ce sujet.

Mais où allons-nous dans cette commune ? Des amendes pour des parasols ou le port de masques...

La période est assez compliquée comme ça, même si c'est la loi, ne pouvons-nous pas montrer plus de tolérance ? Avons-nous vraiment le temps de perdre sur de tels sujets ? Apparemment la Mairie, oui !

Il serait temps que l'ensemble des acteurs concernés comprennent que nous aussi, nous sommes clients et qu'ils doivent satisfaire L'ENSEMBLE de habitants de notre ville et agir avec plus de tact et de diplomatie. Ces affaires sont totalement ridicules.

J'espère sincèrement que ces jeux s'arrêteront à Saint-Marcel, que nous reviendrons une commune soudée comme par le passé car tout cela devient lassant...

Michael BARTON

Vos attentes sont nos engagements !



Organiser des manifestations culturelles et populaires pour rassembler les habitants autour de moments festifs et conviviaux, renforcer la cohésion sociale, développer les liens intergénérationnels fait partie de nos engagements. Après près d'un an d'incertitudes c'est enfin re-parti !

Des artistes locaux pour la première soirée musicale organisée par la Commune...

Une première pour Saint-Marcel ! La commune organise une **soirée musicale populaire**, gratuite, ouverte à tous.

Cette soirée sera animée par des artistes locaux très éclectiques pour plaire au plus grand nombre : les Malukeiros (musique brésilienne), The Sunset (folk rock) et Phil Garbutt (musique irlandaise) entraineront le public à venir se trémousser.

Notez la date du Samedi 3 juillet, 19h (derrière l'espace nautique, sur la Coulée Verte) : une occasion idéale pour partager un moment convivial dans la commune et célébrer la douceur de l'été en gaieté.

Musique, cadre bucolique, pensez à emmener votre chaise....

En parallèle, durant tout l'été, d'autres animations gratuites seront proposées pour les petits et les grands : randonnées à VTT familiales, randonnées contées, visite commentée de l'église, jeux gonflables, soirée ciné de plein air et le traditionnel feu d'artifice... Cette programmation a pour objectifs de favoriser les contacts et proposer des moments de détente aux Saint-Marcellois qui ne pourraient pas partir en vacances.

... et le retour de la foire à tout et du forum des associations

La foire à tout et le Forum des associations se tiendront le dimanche 5 septembre. Bloquez d'ores et déjà vos agendas et préparez vos cartons ! Les modalités d'inscriptions seront prochainement détaillées (pour les initiés, sans surprise, pièce d'identité et le certificat d'immatriculation seront demandés à l'inscription).



Ces manifestations seront organisées sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires et dans le strict respect des consignes sanitaires en vigueur.

Inscrivez-vous !

Permanences, espace Saint-Exupéry

> samedi 12 juin de 8h à 12h et de 14h à 17h

> samedi 19 juin de 14h à 17h

> samedi 26 juin de 8h à 12h

La meilleure façon d'apprécier l'esprit de convivialité est de participer en famille, entre amis, aux événements proposés ...

Votre présence nombreuse et chaleureuse est donc attendue. Profitez des animations et Offrez-vous un moment de détente.

Plus d'infos dans notre prochain numéro, début juillet....

10 Euros/particuliers
40€/professionnels

Un emplacement correspond à la taille d'une place de parking

Saint-Marcel présente SOIRÉE MUSICALE

PHIL GARBUTT

THE SUNSET

LES MALUKEIROS



SAMEDI 3 JUILLET À 19H
COULÉE VERTE

Saint-Marcel
Construisons ensemble notre Ville